

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY).

Nombre de membres :  
En exercice : 8  
Présents : 7  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 7  
o Pour : 7  
o Contre : 0  
o Abstention : 0  
o Blanc : 0  
o Nul : 0

Date de convocation :  
**Le 3 mars 2023**  
  
Date d'affichage :  
**Le 3 mars 2023**

**DECISION N° :**  
**DB/2023-03-07/04**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Zone d'Activités  
des Lardons (Raucoules)**

**Vente plate-forme  
SCI MB**

**Présents :** MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles, SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel et SOUVIGNET Bernard.

**Excusé :** M. PEYRARD Guy.

**Absent :** Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, aliénations, échanges de parcelles, et mises en réserve de parcelles passés de gré à gré en-dessous de 90 000 €.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2016-04-25/10 du 25 avril 2016 approuvant le principe de procéder à l'agrandissement de la ZA des Lardons à Raucoules, et les délibérations n° DC/2019-07-18/03 du 18 juillet 2019 et n° DC/2019-09-11/04 du 11 septembre 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il indique que les travaux d'aménagement de cette zone d'activités sont maintenant achevés et que le découpage définitif du parcellaire vient d'intervenir, permettant donc d'envisager la vente des lots aux entreprises intéressées.

M. le Président propose d'étudier la vente d'une plate-forme industrielle au bénéfice de la SCI MB (43290 Raucoules) représentée par Pierre-Henri MICHEL qui souhaite construire une pépinière d'entreprises :

- Vente d'une plate-forme industrielle de la Communauté de Communes à la SCI MB – 43290 Raucoules,
- Parcelle D 1392 (2 633 m<sup>2</sup>) sise aux Lardons sur la Commune de Raucoules,
- Conditions financières :
  - o Prix de vente de la plate-forme : 10 € HT le m<sup>2</sup> plate-formé (2 000 m<sup>2</sup>) + 1 € HT le m<sup>2</sup> pour les talus
  - o Prix global de vente : 20 633,00 € HT plus la TVA de 4 126,60 €, soit au total 24 759,60 € TTC
- Avis des domaines :
  - o Vente plate-forme : 10 € HT le m<sup>2</sup> la globalité
- Notaire : Me SIMONET (Dunières)

**AR Prefecture**

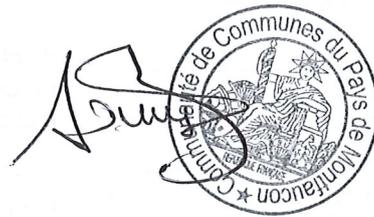
043-244300307-20230307-DB2023030704-AU  
Reçu le 20/03/2023

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la vente par la Communauté de Communes à la SCI MB (43290 Raucoules) d'une plate-forme industrielle sise aux Lardons sur la Commune de Raucoules (parcelle D 1392 de 2 633 m<sup>2</sup>) au prix de 20 633,00 € HT (plus la TVA de 4 126,60 €, soit au total 24 759,60 € TTC),
- décide pour cette vente de passer outre l'avis des Domaines du 17 janvier 2023 considérant que la surface des talus inclus à la plate-forme est très importante (les talus dépassent de plus de 25% la surface utile de la plate-forme) et qu'en conséquence il est nécessaire d'en tenir compte dans le prix de vente,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant,
- dit que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230307-DB2023030704-AU  
Reçu le 20/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*